



CRÉATION D'UN ASCENSEUR VALLÉEN ENTRE LE FAYET ET LE CENTRE-BOURG

Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)

Enquête publique du 15 juin au 22 juillet 2022

SOMMAIRE

1. PIÈCES ADMINISTRATIVES

- Délibération du Conseil municipal du 09/09/2020 approuvant la déclaration d'intention de création d'un ascenseur valléen et fixant les modalités de concertation
- Délibération du Conseil municipal du 14/04/2021 complémentaire à la délibération du 09/09/2020
- Délibération du 13/10/2021 prescrivant une mise en compatibilité du PLU par une procédure de déclaration de projet

2. RAPPORT DE PRÉSENTATION

3. PADD MODIFIÉ

4. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) MODIFIÉES

5. RÈGLEMENT MODIFIÉ

6. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE MODIFIÉ

7. BILAN DE LA CONCERTATION

8. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT

9. AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAE) ET MÉMOIRE EN RÉPONSE

10. ÉTUDE D'IMPACT